

# SALAIRES, ACTION SOCIALE, SOUFFRANCE AU TRAVAIL :

## A BAGNOLET, LE HOLD-UP CONTINUE !

### CASC : BAISSÉ DE LA SUBVENTION DE 27 % EN 2024 !

Comme prédit, l'adhésion au CNAS sert de prétexte pour une baisse supplémentaire de la subvention du CASC. Individualisation de l'action sociale et inégalités sont au Rendez-Vous.

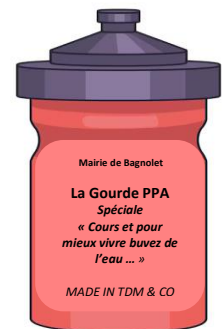
Le faux-semblant de consultation du personnel n'a pas dupé les agents : le taux de participation 39,5% (au 25 mars prétendue date de clôture des inscriptions) en témoigne : ce sont plus de 500 agents qui n'ont pas répondu à l'appel du maire à choisir entre le CASC et le CNAS. Ainsi, ce sont plus de 800 agents qui, attachés au CASC, y sont toujours inscrits.

Parmi ceux qui ont répondu au questionnaire, les 2/3 (247) ont choisi de rester au CASC (147 pour le CNAS). **Le constat est sans appel !** Les agents ont bien compris le bien collectif que représente le CASC et les enjeux sociaux derrière la mascarade organisée, contre l'avis des organisations syndicales et des représentants du Personnel, par la municipalité. Ce qui ne l'a pas empêché de voter, le 4 avril dernier, une baisse supplémentaire de la subvention, qui passe de 270.000 € en 2022 puis 110 000€ en 2023 et maintenant à 80.000 € soit une baisse

**En trois ans, le maire a supprimé plus de 70% de la subvention du CASC (de 270 000 € en 2021 à 80 000€ en 2024) !** Pas besoin de sortir de Saint-Cyr pour le comprendre où il veut en venir... Il continue de jouer la division, en créant des inégalités supplémentaires : les agents ne sont plus traités de la même manière face à l'accès à l'action sociale (100€/agent au CASC, 212€/agent au CNAS) lors qu'il annonce dans strictement patronal 52 500 pourquoi ? Chercher le tour de passe-passe ? L'employeur, tout soucieux de faire des économies. ne se soucie même pas de confirmer la date de

### « *Strictement Patronal* » : des dépenses « en faveur » du Personnel ?

- **Augmentation du remboursement des transports** : juste une obligation légale...
- **Plan de dé-précarisation** : avec des salaires au rabais (voir plus loin) ...
- **Titres restaurant** : quel budget réel ?
- **Budget formation** : 100€/agent...
- **Budget EPI / Achat de matériel** : avoir ce qu'il faut pour travailler, en fait c'est juste normal...
- **Budget CASC/CNAS** : cherchez l'erreur...
- **Prime du pouvoir d'achat** : grâce à la municipalité, on a une gourde, un stylo et un calendrier ! Pratique, pour compter les fins de mois et se remplir l'estomac avec de l'eau...



### Mise en place des titres Restaurant pour la restauration du Personnel :

Annoncé au CST de mars, le titre restaurant devrait être mis en place en fin d'année. Ce qu'il faut savoir :

Proposition	Municipalité	CGT	Retenue
Valeur du titre	11€	12€ minimum	12€
Nombre d'agents	659	Tous les agents qui n'ont pas de repas fournis	
Part employeur (En % de la valeur du titre restaurant)	<b>3 tranches (salaire net) :</b> <2400€ : 60% 2400€< >3100€ : 55% >3200€ : 50%	60% pour tous les agents, avec référence à l'indice de rémunération.	<b>3 tranches (salaire net) :</b> <2400€ : 60% 2400€< >3200€ : 55% >3200€ : 50%

Un budget annuel d'environ 500 000€ (pour 659 agents). Mise en place prévue pour la fin de l'année 2024 : affaire à suivre...

**Pour rappel** : l'agent a droit à un titre par repas compris dans son horaire de travail journalier. Ce droit s'applique à l'agent à temps plein ou à temps partiel, fonctionnaire, contractuel ou « vacataire ».

## **LE PERSONNEL DU CCAS A BOUT DE SOUFFLE ET MALMENER PAR SON PRESIDENT ... DES VALEURS DE SOLIDARITE A GEOMETRIE VARIABLE**

Les agents du C.CAS, établissement public rattaché à la commune attachée aux valeurs de solidarités et de lutte contre les précarités, subissent des agissements répétés de persécution de façon répétée et des paroles hostiles et toutes sortes de calomnies, le non remplacement de postes et l'annonce de réorganisation sans concertation préalable. **Que se passe-t-il ?** après les applaudissements dans le cadre de la crise sanitaire Covid et l'affichage de la « Solidarité » comme symbole érigé par la commune de Bagnolet.

Mais, nous sommes malheureusement dans la continuité de la « chasse aux sorcières » engagée depuis 2021 dénoncée à l'époque par notre syndicat.

Cette manœuvre vise à démoraliser, à affaiblir psychologiquement et physiquement les agents du CCAS ? Quel est la finalité de ses « Pressions, Calomnies, Menaces, Désinformation, Fin contrat non justifié, réduction des moyens ... » ?

Le comportement du Président du CCAS semble vouloir sacrifier son CCAS, par des tactiques d'usure visant à faire partir « les indésirables ... ». C'est une véritable chasse aux sorcières orchestrée avec l'ingérence de collaborateurs de cabinet de la ville de Bagnolet (illégale en droit...) et de l'administration intervenant auprès des agents et dans les services de manière brutale et inappropriée. Atteintes à leurs missions, aux secrets professionnels et à leurs réputations tels qu'on subit les assistantes sociales le 14 mars 2024 qui ont subi des pressions dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ou la fin de contrat d'un collègue du CCAS qui apprend la fin de son contrat en 3 minutes par une nouvelle direction fraîchement recrutée sous prétexte d'une nouvelle organisation décidée sans concertation et validation des instances et qui n'est rien d'autre le moyen d'arriver à supprimer les « persona in grata ». Ces événements ont provoqué des arrêts de travail en nombres et des situations d'épuisements professionnels sans précédent. Le CCAS est un outil pour répondre aux besoins sociaux de la population qui s'appuie sur l'expertise de professionnels diplômés et qualifiés et non un outil visant à répondre à des injonctions inappropriées et favorisant l'inégalité de traitement de la demande des usagers et le non-respect de la protection des données.

## **Les nouvelles inégalités salariales : « La Solidarité vue par cette municipalité ... » Les Animateurs dans le viseur ... »**

Le Maire a décidé d'appliquer des salaires au rabais pour les nouveaux embauchés travaillant dans les Centre de Loisirs soit une baisse de 30% en moins de régime indemnitaire dit IFSE et de 50 % de moins pour les Centres de Quartiers.

Alors que nous réclamons des salaires en hausse, la prime du pouvoir d'achat, l'égalité de traitement, la Mairie de Bagnolet qui se dit attachée à la Solidarité et agir contre les injustices sociales, elle réinvente les droits des salariés

Le principe constitutionnel d'égalité, visant à lutter contre les discriminations, oblige tout employeur public à traiter de la même façon des agents appartenant à un même corps ou à un même cadre d'emplois qui sont placés dans une situation identique.

Ce n'est pas acceptable et honteux pour cette ville qui ne cesse de se targuer d'agir pour la Solidarité de Tous.

C'est dans cette logique de « tout Puissant » que notre employeur « Jupitérien » a décidé de rompre avec les organisations syndicales et à définir des castes des fonctionnaires.

**Notre employeur doit cesser de faire sa Loi et respect les droits des salariés et recevoir les organisations syndicales. A travail Egal, salaires Egal...**